



No de résolution
ou annotation

**Procès-Verbal des Délibérations
de la Régie Intermunicipale
Argenteuil - Deux- Montagnes**

ORDRE DU JOUR

SÉANCE ORDINAIRE DU 14 DÉCEMBRE 2023

I - OUVERTURE DE LA SÉANCE

II - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

III – ÉLECTION À LA PRÉSIDENTE

- A) Nomination d'un président et secrétaire d'élection
- B) Nomination du président et du vice-président

IV - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

- A) Séance ordinaire du 16 novembre 2023

V - PÉRIODE D'INFORMATION ET DE QUESTIONS

VI - CORRESPONDANCE

VII - RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

- A) Rapport du directeur général selon l'article 10.2 du règlement sur la gestion contractuelle

VIII - TRÉSORERIE

- A) Tonnage de la période
- B) Comptes à payer de la période

IX - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- A) Nomination des auditeurs externes pour l'exercice financier 2023
- B) Mandater le président et le directeur général et secrétaire-trésorier à négocier et à signer l'entente avec la MRC des Pays d'en Haut

X - VARIA

XI - PÉRIODE DE QUESTIONS

XII - DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE ET LEVÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux- Montagnes

Jeudi, le 14 décembre 2023

Séance ordinaire

Endroit : Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes
Salle du conseil, Hôtel de ville de Lachute

Présents: Messieurs Bernard Bigras-Denis, maire de la ville de Lachute, Stephen Matthews, maire de la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil, Denis Lavigne, conseiller de la municipalité de Saint-Placide, madame Martine Renaud, conseillère de la ville de Brownsburg-Chatham, formant quorum de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes («**RIADM**») et monsieur Pierre Arseneault, directeur général et secrétaire-trésorier de la Régie.

Était également présente : Madame Isabelle Charbonneau, adjointe à la direction générale et comptabilité de la RIADM.

Était absent : Monsieur Kévin Maurice, maire de la ville de Brownsburg-Chatham

I- OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte par le président, monsieur Bernard Bigras-Denis.

II- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1-12-23

Il est

Proposé par monsieur Denis Lavigne

Appuyé par monsieur Stephen Matthews

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire soit et est adopté tel que présenté par le président.

- Adopté à l'unanimité

III- ÉLECTION LA PRÉSIDENTE

A) Nomination d'un président et secrétaire d'élection

2-12-23

Sur une proposition de monsieur Denis Lavigne, il est résolu

QUE Monsieur Pierre Arseneault, directeur général et secrétaire-trésorier de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes, soit et est nommé président et secrétaire d'élection.

- Adopté à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux- Montagnes

B) Nomination du président et du vice-président

3-12-23

Il est
Proposé par monsieur Stephen Matthews
Appuyé par monsieur Denis Lavigne
Et résolu

QUE monsieur Bernard Bigras-Denis, soit et est nommé président de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes pour l'année 2024.

4-12-23

Il est
Proposé par monsieur Denis Lavigne
Appuyé par monsieur Stephen Matthews
Et résolu

QUE monsieur Kévin Maurice, soit et est nommé vice-président de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes pour l'année 2024.

- Adopté à l'unanimité

IV - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

A) SÉANCE ORDINAIRE DU 16 NOVEMBRE 2023

CONSIDÉRANT la transmission d'une copie du procès-verbal proposé à chaque membre du Conseil avant la veille de la présente séance et la dispense de lecture en conséquence, le tout conformément aux dispositions du second alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

5-12-23

Il est
Proposé par monsieur Stephen Matthews
Appuyé par monsieur Bernard Bigras-Denis
et résolu

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes accepte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 16 novembre 2023.

- Adopté à l'unanimité

V - PÉRIODE D'INFORMATION ET DE QUESTIONS

- Aucune question n'est adressée au Conseil de la RIADM.



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux- Montagnes

VI - CORRESPONDANCE

- Aucune correspondance n'a été reçue et envoyée.

VII - RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

A) Dépôt du rapport du directeur général selon l'article 10.2 du règlement sur la gestion contractuelle

- Concernant le suivi des contrats octroyés par la RIADM, il n'y a aucune nouvelle information à divulguer.

VIII - TRÉSORERIE

A) Tonnages de la période

Il y a dépôt des rapports de tonnage de la période (enfouissement, recyclage et compostage).

B) Comptes à payer de la période

CONSIDÉRANT la liste des comptes à payer pour la période du 17-11-2023 au 14-12-2023, déposée par le président;

6-12-23

Il est
Proposé par madame Martine Renaud
Appuyé par monsieur Denis Lavigne
et résolu

QUE les comptes à payer soient et sont approuvés et adoptés tels que présentés par le président pour la période du 17-11-2023 au 14-12-2023, et ce, pour un montant de 675 812.98\$.

IX - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

A) Nomination des auditeurs externes pour l'exercice financier 2023

CONSIDÉRANT que la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton a effectué la vérification externe pour la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes («**RIADM**») depuis 2014;

CONSIDÉRANT que la RIADM doit nommer des auditeurs externes pour l'année 2023.

En conséquence, il est :

7-12-23

Proposé par monsieur Stephen Matthews
Appuyé par madame Martine Renaud
Et résolu



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux- Montagnes

QUE mandat soit donné à la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton afin d'agir comme vérificateur externe de la RIADM pour l'exercice financier 2023, conformément à l'offre de services reçue le 14 décembre 2020, soit pour un montant de 10 900\$ plus les taxes applicables.

- Adopté à l'unanimité

B) Mandater le président et le directeur général et secrétaire-trésorier à négocier et à signer une entente avec la MRC des Pays-d'en-Haut

CONSIDÉRANT que la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes («la RIADM») a signé une entente intermunicipale pour la disposition des matières organiques des municipalités de la MRC des Pays-d'en-Haut pour les années 2018 à 2022 et un renouvellement pour l'année 2023-2024;

CONSIDÉRANT qu'il serait dans l'intérêt des deux parties de signer une nouvelle entente pour la disposition des matières organiques.

En conséquence, il est :

8-12-23

Proposé par monsieur Denis Lavigne
Appuyé par monsieur Stephen Matthews
Et résolu

QUE la RIADM mandate son directeur général et secrétaire-trésorier, M. Pierre Arseneault à négocier une entente intermunicipale concernant la disposition des matières organiques des municipalités de la MRC des Pays-d'en-Haut, pour une période de cinq ans, à compter du 1^{er} septembre 2024;

QUE le président, M. Bernard Bigras-Denis et le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Pierre Arseneault, soient autorisés à signer ladite entente intermunicipale.

- Adopté à l'unanimité

X – VARIA

- Aucun sujet n'est apporté au varia.

XI - PÉRIODE DE QUESTIONS

- Aucune question n'est adressée au Conseil de la RIADM.



No de résolution
ou annotation

**Procès-Verbal des Délibérations
de la Régie Intermunicipale
Argenteuil - Deux- Montagnes**

XII - DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE ET LEVÉE

9-12-23

Il est
Proposé par monsieur Stephen Matthews
Appuyé par madame Martine Renaud
et résolu

QUE la prochaine séance ordinaire soit fixée au jeudi ¹⁵~~14~~ février 2024 à 19 h
à la salle du Conseil de l'Hôtel de ville de Lachute située au 380 rue
Principale à Lachute.

QUE l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance soit et est levée.

- Adopté à l'unanimité

Bernard Bigras-Denis
Président

Pierre Arseneault
Directeur général
et secrétaire-trésorier